**Module 841 TD - Contrôle de Gestion et Gestion Prévisionnelle**

**Série 1 – Les budgets**

**SARL FRAISE**

**DOCUMENT 2**

|  |
| --- |
| **Informations commerciales et financières** |
| * Les créances clients au 31 décembre sont encaissables par tiers en janvier, février et mars N.
* Les dettes auprès des fournisseurs de marchandises dues fin décembre seront payées par moitié en janvier et en février.
* Parmi les dettes fiscales et sociales figurent :
* la TVA à décaisser de décembre à payer en janvier  : 4 000 €,
* les charges sociales sur salaires de décembre payables en janvier : 2 000 €.
* Les ventes de marchandises HT prévues sont les suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * Janvier :
 | 50 000 €, | * Avril :
 | 80 000 €, |
| * Février :
 | 60 000 €, | * Mai :
 | 90 000 €, |
| * Mars :
 | 70 000 €, | * Juin :
 | 100 000 €. |

* Les règlements des clients sont réalisés ainsi :
* 40 % au comptant, le mois de la vente,
* 40 % à crédit à 30 jours,
* le reste à 60 jours.
* Les achats de marchandises HT auprès des fournisseurs sont réalisés au cours du mois de la vente. Ils représentent 40 % du chiffre d’affaires HT du mois.
* Taux de TVA : 20 %.
* Les fournisseurs de marchandises sont payés de la manière suivante :
* 25 % au comptant, le mois de l’achat,
* 45 % à crédit à 30 jours,
* le solde à 60 jours.
* Les rémunérations mensuelles s’élèvent à 10 000 €.
* Les commissions mensuelles représentent 15% du chiffre d’affaires du mois.
* Les rémunérations et commissions sont payées au personnel en fin de mois.
* Les cotisations sociales évaluées à 40 % des rémunérations et commissions sont versées aux organismes sociaux le mois suivant.
* Les frais d’assurances mensuels (non soumis à TVA) s’élèvent à 500 €.
* Les frais publicitaires HT en janvier et avril s’élèvent à 400 € par mois.
* Les honoraires HT en février et mai s’élèvent à 300 € par mois.
* Les loyers HT mensuels s’élèvent à 1 000 €.
* Les frais de téléphone HT en février et mai s’élèvent à 250 € par mois.
* Les frais de transport HT mensuels s’élèvent à 120 €.
* Les d’énergie et de carburant HT mensuels s’élèvent à 200 €.
* L’acquisition d’un véhicule de livraison est prévue au début du mois de janvier :
* coût d’acquisition HT : 20 000 €,
* règlement est prévu au comptant,
* amortissement au taux linéaire de 20 % à partir de la date de mise en service.
* Les dotations aux amortissements semestrielles des autres immobilisations corporelles s’élèvent à 1 500 €.
* Le stock prévu au 30 juin N pour les marchandises serait de 10 000 €.
 |